



Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : Lac Rocher

Code de tirage (Réservé au MERN) :

Nombre de terrains : 14

Proximité du plan d'eau

Riverains	14
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

MRC : Témiscamingue

Municipalité : Rémigny (code géographique : 85105)

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : canton Rémigny

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : non applicable

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 31M14-200-0102

Accès

Trajet : dans le village de Rémigny, rue Principale vers l'Est, puis le chemin de la Source vers le Nord, empruntez le chemin des Pionniers (direction Est, sur 1 kilomètre), puis tournez à gauche sur le chemin du lac Rocher (lac Pian), direction Nord-Est sur environ 8 kilomètres (chemin forestier).

ATTENTION : plusieurs terrains ne sont accessibles que par le lac (pas d'accès routier)

Accessibilité/Moyen de transport : automobile / camionnette / bateau

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 373

Longueur (m) : 5 260

Largeur (m) : entre 400 et 1000

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 13

Principales espèces pêchées : brochet, doré, achigan

Terrain

Superficie (m²) : voir tableau ci-dessous

Infrastructures disponibles : des chemins forestiers existent dans le secteur, mais aucun chemin ne se rend jusqu'aux terrains offerts. Ces chemins

forestiers ne sont pas déneigés l'hiver. Le réseau d'Hydro-Québec ne se rend pas jusqu'aux terrains offerts. Aucune décision n'a été prise à savoir si la municipalité assumerait la construction d'un chemin d'accès à chacun de ces terrains ou si cette responsabilité incomberait aux occupants des terrains. La municipalité de Rémigny le confirmera plus tard, s'il y a lieu.

Arpentage/Lotissement : Le ministère confirmera plus tard si oui ou non, il procédera à un arpentage complet de ces terrains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
- Les propriétés situées hors du réseau de collecte des ordures (comme celles situées au lac Rocher) sont sujettes à une taxe environnementale de 20¢ du 100\$ d'évaluation.
- Trois ans après la signature du bail et/ou la construction du chemin d'accès, il devra y avoir un ou des bâtiments sur le terrain pour une valeur d'au moins 30 000\$. Dans le cas contraire, la municipalité leur imposera une surtaxe annuelle d'environ 250\$ (réf. : article 1000.1 du Code municipal).
- Autres informations sur : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing/

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	5 639	992 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 526.92 \$
2	5 562	985 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 519.92 \$
3	5 458	976 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 510.92 \$
4	5 215	954 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 488.92 \$
5	5 086	942 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 476.92 \$
6	5 072	941 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 475.92 \$
7	5 291	961 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 495.92 \$
8	5 019	936 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 470.92 \$
9	5 181	951 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 485.92 \$
10	5 276	960 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 494.92 \$
11	5 118	945 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 479.92 \$
12	5 174	950 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 484.92 \$
13	5 566	986 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 520.92 \$
14	5 725	1 000 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 534.92 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

Terrain, loyer, attribution, conditions de location

MRC de Témiscamingue – Service des baux

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829 poste 203

Courriel : servicebaux@mrctemiscamingue.qc.ca

Site web : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing

Travaux sur les terres du domaine de l'État

Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

Adresse civique : 70, avenue Québec, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388

Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca

Site web : <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/>

Activités fauniques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Bureau de protection de la faune de Ville-Marie

Adresse civique : 23, rue Industrielle, Ville-Marie (Québec) J9V 1S3

Téléphone : 819 629-6011

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

Municipalité de Rémigny

Adresse civique : 1304, chemin de l'Église, Rémigny (Québec) J0Z 3H0

Téléphone : 819 761-2421

Courriel : dg@municipaliteremigny.qc.ca

Produits d'information géographique (Feuillets cartographiques)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977

Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/>